

Favoriser et valoriser l'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés à travers des événements culturels et festifs

8A - Favoriser l'accueil et l'intégration des personnes en situation d'exil en France.



Cette mission est proposée par :

ADA 38



Activités de la structure d'accueil

L'ADA - Accueil Demandeurs d'Asile - a été créé en 1986 à GRENOBLE, sous l'impulsion de trois membres d'Amnesty International. L'ADA est devenu association loi 1901, agréée par la Préfecture de l'Isère le 03/10/2002. Ses missions sont de participer à l'accompagnement des demandeurs d'asile en Isère, et de défendre le droit d'asile. Pour cela, l'ADA, en partenariat avec la Cimade, a fondé un Observatoire de l'Asile en Isère en 2012, chargé d'informer les acteurs et le public sur la situation des demandeurs d'asile et le droit dans le département.

L'ADA entretient des liens avec les institutions en charge des demandeurs d'asile : la SPADA (Structure de Premier Accueil pour Demandeurs d'Asile), les CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) de l'Isère, l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), le CCAS de Grenoble (Centre Communal d'Action Sociale) et les associations intervenant dans le domaine de l'Asile à Grenoble.

L'ADA accompagne également les BPI (Bénéficiaires de la Protection Internationale) dans leur accès aux droits sociaux et à la réunification des familles.

Informations pratiques

Dates de la mission

Du 15/01/2025 au 14/07/2025

Durée prévue

6 mois

Durée hebdomadaire

24 heures

Calendrier

Jours de mobilisation : 4 jours par semaine

Adresse postale du lieu de mission

5 RUE DE L'ANCIEN CHAMP DE MARS

Code postal et commune du lieu de mission

38000 - GRENOBLE

Interlocuteur de la structure d'accueil

Prénom et Nom

Jean Michel REYNAUD et Myriam ZERKAOUI

Courriel

secretaire@ada-grenoble.org

Numéro de téléphone

0645812679

Actions au quotidien

Sous couvert de son tuteur/sa tutrice, le/la volontaire aura pour mission de :

1/ Participer à l'organisation et à la réalisation d'événements culturels et festifs :

- ADAFEST (avril 2025) : contribuer à la programmation, contacter des partenaires (radios, associations), coordonner les ateliers de sensibilisation, tenir un stand et participer activement le jour J.

- Journée mondiale des réfugiés (20 juin 2025) : co-organiser des tables rondes, planifier une soirée festive (lien avec artistes, groupes musicaux), élaborer le programme en lien avec des écoles d'art et d'autres partenaires. Le jour J participer à l'évènement (accueil, information, aide logistique....)

2/ Participation à des activités régulières :

- Soutenir l'organisation des cours de théâtre pour les personnes migrantes (inscriptions, coordination avec les intervenants).

- Participer à la mise en place d'ateliers de sensibilisation sur les droits des demandeurs d'asile et des BPI lors des événements extérieurs.

- Participer à la vie de l'association (assemblée générale, réunions d'équipe)

3 / Suivi et bilan des actions :

Contribuer au bilan des événements et réfléchir à des perspectives pour 2026 en lien avec l'équipe et les partenaires.

Le/la volontaire en Service Civique peut-être force de proposition et faire évoluer le contenu de sa mission.

Point de vigilance :

Le / la volontaire ne se substitue en aucun cas aux bénévoles ni aux salariés. Son action vient compléter et développer des projets dont le caractère n'est pas essentiel au fonctionnement courant. Les tâches administratives récurrentes de fonctionnement de la structure sont exclues si elles n'entrent pas dans une démarche de projet en lien avec la mission (secrétariat, téléphone, accueil physique, tâches bureautiques). Le / la volontaire ne peut être responsable du développement économique du projet.

Le/la volontaire ne peut pas être en situation de responsabilité auprès d'un public mineur ou fragilisé.

Complémentarité de la mission avec les activités des personnels permanents : le volontaire en Service Civique vient compléter le dispositif existant (ou en cours de projet) et apporte un point de vue et une expérience extérieurs à la structure dans le cadre des actions qui sont menées au bénéfice du public.

Formations

- Formation citoyenne de 2 jours obligatoires

- PSC1 : 7h obligatoire

- Autres : formations internes (droits des demandeurs d'asile, différents statuts es personnes en situation d'exil.....)

Tutorat et accompagnement

Tuteur de la structure d'accueil : Jean Michel REYNAUD (co-président)

En fonction de ses connaissances, le premier mois est consacré à l'intégration dans l'association et à la formation puis tout au long de la missions des réunions hebdomadaires seront organisées pour faire le point sur les actions en cours, à venir, les besoins, les difficultés éventuelles, les demandes spécifiques et les envies du volontaire

La référente SC de la fédération départementale de la Ligue de l'enseignement (Myriam Zerkaoui) organisera des rendez vous (en plus des formations civiques et citoyennes) dont un bilan mi parcours

- Accompagner le/la volontaire dans sa réflexion sur son projet d'avenir ;
- organiser le bilan de fin de mission avec le tuteur de la structure d'accueil.

Objectif citoyen

Lutter contre les préjugés envers les personnes migrantes en créant des espaces de dialogue, d'échange et de sensibilisation. Valoriser les apports culturels, économiques et sociaux des personnes réfugiées, permettant de changer les perceptions négatives. Promouvoir les droits humains et le respect de la dignité de chacun, en sensibilisant les citoyens aux réalités vécues par les demandeurs d'asile.

Intérêt pour le volontaire

Comprendre les problèmes des migrants et réfugiés, leur apporter une aide concrète. Découvrir le monde associatif dans une structure à taille humaine où les prises d'initiatives sont les bienvenues. S'impliquer dans l'organisation d'événements culturels et festifs, Sensible aux thématiques liées aux droits humains et à la diversité culturelle,

Intérêt pour la structure

Un soutien précieux dans l'organisation d'événements mobilisateurs, permettant de renforcer leur visibilité et leur impact auprès du public. Une énergie nouvelle grâce à l'engagement du volontaire, qui apportera sa créativité et sa sensibilité aux projets en cours. Une meilleure sensibilisation de la population aux droits et à la condition des demandeurs d'asile, contribuant à renforcer les valeurs de solidarité et d'accueil défendues par l'association.

Interlocuteurs du volontaire durant sa mission

Le/la volontaire sera en contact avec les demandeurs d'asile et BPI
Avec les Medias, radios locales, partenaires commerciaux et associatifs, artistes, personnalités publiques

Articulation avec les acteurs en place

Le rôle du volontaire en Service Civique s'inscrit en complémentarité avec les actions des salariés et des bénévoles de l'association ADA. L'équipe de l'ADA se compose de 5 salariés, d'un réseau actif de bénévoles, ainsi que de stagiaires. Ces acteurs sont engagés principalement dans l'accompagnement juridique et administratif des demandeurs d'asile, les aidant à naviguer dans les démarches complexes liées à leur statut et à leur intégration.

Le/la volontaire interviendra spécifiquement dans le cadre des événements organisés par l'ADA. Son travail viendra enrichir la mission globale de l'ADA.

Conditions et moyens du volontariat

Lieu de travail : 5 RUE DE L'ANCIEN CHAMP DE MARS 38000 GRENOBLE

Poste informatique : oui

Frais de déplacement pris en charge par l'organisme pour les missions : oui

= Indemnité du volontaire :

Les jeunes bénéficient d'une indemnité mensuelle de 504,98€ versée par l'État (plus majoration de 114,95 € € si leur foyer bénéficiait du RSA ou s'ils sont boursiers 5° échelon) et de 114,85 € versée par la structure d'accueil.

En complément :

Les volontaires sous contrats avec la Ligue de l'enseignement et sous convention avec une structure partenaire s'inscrivent dans un parcours d'engagement. A ce titre, la fédération peut proposer aux volontaires de réaliser, sur leur temps de mission, des actions connexes ou complémentaires et visant :

- Le lien entre les volontaires de la fédération et du département,
- L'ouverture personnelle et citoyenne par l'invitation à des rassemblements départementaux, régionaux et nationaux de volontaires engagés,
- La promotion de l'engagement de service civique,
- Les démarches liées aux projets d'avenir des volontaires en collaboration avec la structure d'accueil.

Autre avantage : carte illico solidaire qui donne droit à 75% de réduction sur le réseau TER Auvergne Rhône Alpes pendant un an, cette carte est proposée par la Région AURA (demandeurs emplois, services civiques...)

voir ici <https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/tarifs-cartes/cartes-reduction/illico-solidaire>

Déplacement envisagés

Dans la commune et agglomération grenobloise